

Paris, le 26 septembre 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA CAP des Techniciens Supérieurs du 26 septembre 2017

Représentaient l'UNSA

Martine HARNICHARD	DDCSPP Meuse	03.29.77.42.31	martine.harnichard@meuse.gouv.fr
Nicolas BIDEAUX	DDCSPP Indre	02.54.48.57.44	nicolas.bideaux@indre.gouv.fr
Emilie CERISIER	DRAAF Pays de la Loire	02.72.74.71.20	emilie.cerisier@agriculture.gouv.fr
Cathy LEBLANC	DDTM Pas de Calais	03.21.50.30.49	cathy.leblanc@pas-de-calais.gouv.fr
Magali BORRE	DRAAF Grand Est	03.55.74.10.97	magali.borre@agriculture.gouv.fr
Estelle DEVANLAY	DDT Marne	03.26.70.81.84	estelle.devanlay@marne.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

ORGANISATION DE LA CAP

L'UNSA demande la transmission des PV manquants.

LOGISTIQUE

L'UNSA demande un verrouillage des dates des CAP, afin de mobiliser l'énergie des représentants du personnel sur les problématiques de celles-ci, plutôt que sur les questions logistiques (modification des réservations des chambres d'hôtel, des billets de train...).

Nous souhaitons également faire remarquer que les conditions de consultation des dossiers dans les bureaux des gestionnaires posent des difficultés de confidentialité.

C'est pourquoi, l'UNSA souhaite la mise à disposition d'un local afin de consulter les dossiers des agents en toute discrétion et sans importuner les gestionnaires.

IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Equitation)

A l'IFCE, la restructuration se poursuit. Un site de plus vient de fermer, le Haras national de Montier en Der. Les agents bien que peu nombreux, doivent partir et rejoindre d'autres sites nationaux ou quitter l'établissement. Jusqu'à quand cette hémorragie va-t-elle durer ?

Restera-t-il quelques sites sur les différents territoires ? Ce maillage territorial est pourtant indispensable pour effectuer les missions de l'IFCE, attendues par les socio-professionnels.

Le nouveau COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) annoncé pour 2018 et pour 5 ans apportera peut être les réponses aux agents de l'IFCE mal menés depuis plusieurs années. En attendant, qu'est-ce que le MAA peut donner comme garantie d'avenir aux agents de l'IFCE pour leur redonner de l'espoir en l'avenir et dans leur travail ?

SEA

Depuis le début de l'année, de nombreux groupes de travail ont abordé les différentes problématiques des SEA. L'UNSA souligne l'intérêt que l'administration porte à ce dossier.

Cependant, l'UNSA demande un plan d'action avec des mesures concrètes avant la fin de l'année. Les agents attendent une application rapide de ces mesures.

ABATTOIRS

Le contexte de travail en abattoir est difficile, les agents doivent faire face à une perpétuelle rotation des vacataires.

Les médias véhiculent une image dégradée du travail réalisé par nos collègues en abattoir. L'UNSA rappelle que malgré cette pression médiatique, ils continuent d'oeuvrer au quotidien pour le respect du bien être animal dans les limites des moyens mis à leur disposition.

Ces constats s'ajoutent aux conditions difficiles d'horaires, de travail posté et de neutralité face à l'abatteur. Il n'y a plus de réelle attractivité pour le travail en abattoir.

IGN

Les stagiaires INFOMA nouvellement affectés à l'IGN, ne bénéficient pas des mêmes taux de remboursement que les agents titulaires.

Pour exemple :

	Nuitée	Repas
Stagiaire INFOMA	47 euros	7,62 euros
Agent IGN	60 à 70 euros	15,25 euros

Il est important de noter que les agents IGN partent en mission la semaine complète. Cette situation a une incidence financière forte sur les agents nouvellement affectés. Une solution doit être trouvée pour ces stagiaires.

CHARTRE DE GESTION DES TSMA

Une charte de gestion formalise les principales pratiques retenues pour la gestion du corps, mises en œuvre par le bureau de gestion des personnels, sous l'autorité du chef du service des ressources humaines (SRH) du ministère chargé de l'agriculture.

Elle a pour but d'informer les instances qui emploient les agents du corps, des modalités de gestion qui sont appliquées. En concertation avec les maisons d'emploi, elle éclaire notamment les travaux des membres des commissions administratives paritaires (CAP) du corps. Cette charte s'inscrit dans un corpus de règles issues des principes généraux de la fonction publique et du droit.

La charte de gestion des IAE devrait s'appliquer bientôt. A l'instar des IAE, les techniciens, depuis plusieurs années, font face à différents employeurs : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et/ou Ministère de la Transition Ecologie et Solidaire (MTES).

De même, en raison de l'évolution des missions et du changement d'autorité de gestion sur certaines d'entre elles, dévolues au MAA (ex : 2nd pilier de la PAC) ou au MTES (ex : urbanisme) les agents sont ou seront affectés dans des structures différentes : Conseils Régionaux, Communautés de communes, etc...

Pour l'avenir des techniciens, il est plus que nécessaire qu'une réflexion globale soit engagée avec tous les partenaires.

C'est pourquoi, l'UNSA demande qu'une concertation soit mise en œuvre le plus tôt possible afin d'établir une charte de gestion pour le corps des techniciens.

CONTRAT DE FIN DE CARRIERE (CFC)

Les techniciens représentent la grande majorité des catégories B du MAA.

Faute d'un nombre conséquent de promotions de techniciens dans le corps des IAE, des chefs techniciens avec plus de 40 ans de carrière, partent à la retraite sans bénéficier de promotion.

Au vu de l'évolution des règles statutaires, du report de l'âge du départ en retraite, le nombre de chefs techniciens bloqués au dernier échelon de leur grade va s'accroître d'année en année.

Sur le même principe que le contrat de fin de carrière des IAE, l'UNSA demande l'accès, à titre dérogatoire, au grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement pour les agents en fin de carrière. Cet accès serait assorti d'une durée maximale d'activité au terme de laquelle l'agent s'engage à partir à la retraite. L'UNSA demande un groupe de travail sur ce sujet.

L'UNSA remercie le bureau de gestion pour sa disponibilité et la qualité de son travail.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

PROJET STRATEGIQUE DU CORPS DES TECHNICIENS

La mise en place du projet stratégique concernant l'avenir des corps techniques au MAA a pris du retard, ainsi que le résultat de l'étude de l'observatoire des métiers et des missions (OMM). Un groupe de travail est prévu en janvier 2018 pour étudier les conclusions de ces deux rapports

En outre, l'étude d'attractivité des postes de TSMA en abattoirs sera étudiée ultérieurement.

Toutefois, des préconisations ont déjà été mises en place concernant la préparation du concours interne des IAE. L'idée est de simplifier et moderniser cette préparation et notamment de prendre plus en compte l'expérience. Cette épreuve se veut moins académique.

20 techniciens vont suivre cette préparation cette année.

RIFSEEP

L'Administration est en attente d'une réponse du Ministre pour un report de sa mise en place.

LES ZONES URBAINES SENSIBLES

Les demandes non éligibles des agents sont notifiées individuellement par courrier.

Pour les autres, elles sont en cours d'expertise auprès du service juridique du ministère.

ORGANISATION DES CAP

L'administration envoie les convocations le plus en amont possible, mais se heurte à des changements de calendrier de dernière minute.

Elle s'engage à réserver, pour les représentants du personnel, un bureau afin d'expertiser dans de bonnes conditions les dossiers individuels.

L'Administration s'engage à réduire les délais de proposition pour validation des PV de CAP.

MOBILITES

Les délais dont disposent les agents pour déposer leurs demandes de mobilité, suite à la parution de l'additif, sont restreints. Ils sont dûs au croisement des calendriers mobilité des structures.

Au MTES, les postes sont débloqués, suite à des bilans réguliers du service des ressources humaines. De ce fait, 8 TSMA du MAA ayant postulé ont été retenus par le MTES pour la fin de l'année.

Ce mode de fonctionnement ne permet pas d'obtenir les résultats le jour des CAP du MAA. C'est pourquoi, l'administration se propose de faire un bilan d'étape du cycle précédent au début de chaque CAP.

CHARTE DE GESTION DES TSMA

L'administration est favorable à cet outil intéressant mais qui demande beaucoup d'investissement. Un engagement a été pris sur la mise en place d'un groupe de travail à partir de 2018.

HARMONISATION DES CAP

L'Administration s'est engagée à mettre en place un groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques en CAP à l'automne 2017.

IGN/INFOMA

Les stagiaires INFOMA affectés à l'IGN bénéficient d'indemnités dégressives, qui en fin de stage ne couvrent plus les frais liés aux déplacements. L'Administration s'engage à reprendre contact avec le directeur de l'IGN afin de veiller à limiter les déplacements en fin de stage.

PRIME TRAVAUX INSALUBRES

L'administration a pris du retard. Une partie a été versé en août, le solde sera sur les payes en septembre-octobre.

IFCE

La restructuration a commencé depuis 3 ans. Au vu du mal-être des agents, l'administration a engagé un médecin du travail et a mis en place un accompagnement individuel dans le cas de mutation interne (poste de contrôleur) ou externe. Cet accompagnement est réalisé sur la base du volontariat.

CALCUL DES PRIMES

Les agents, en PNA au MTES, manquent d'informations concernant le mode de calcul de leurs différentes primes. L'administration propose d'expertiser un ou deux cas particuliers et d'en rendre compte lors de la dernière CAP de l'année.

RECOURS

RECOURS	AVIS CAP
Demands de révision DU TAUX DE MODULATION PRIME SPECIALE 8 RECOURS	4 avis favorables 2 expertises 2 avis défavorables
Demands de révision DU TAUX DE MODULATION ISSQ 1 RECOURS	Avis défavorable
Demands de révision du CR D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL de l'année 2014 1 RECOURS	Avis défavorable

Demande de révision du **CR D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**
de l'année 2016
1 RECOURS

Avis défavorable

Autre point à l'ordre du jour :

PROMOTIONS DANS LE CORPS DES TSMA AU TITRE DE 2017

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

PROCHAINE CAP : 29 et 30 novembre 2017

Ordre du jour :

Mutations
Détachements,
Intégrations,
Avancements aux grades de technicien principal et de Chef technicien
Recours
Divers